



DOSSIER DE PRESSE

Bilan 2012 et perspectives 2013

— Janvier 2013



L'ADEME en 2013

- ***accompagner la transition écologique et énergétique***
 - **Porter les scénarios dans le Débat national sur la transition énergétique**
 - **Deux leviers essentiels : l'innovation et l'action territoriale**
 - **Un secteur stratégique : le bâtiment**

L'année 2012

- ***scénarios énergétiques et actions concrètes***
 - **La rénovation du bâtiment pour priorité**
 - **Une autre mobilité pour un territoire durable**
 - **Le déploiement des énergies renouvelables**
 - **Mieux produire, mieux consommer**

Annexe

- **Liste des documents émis par l'ADEME en 2012**

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr

L'ADEME en 2013 : accompagner la transition écologique et énergétique

Un nouvel élan est souhaité par le Gouvernement en faveur d'une transition écologique et énergétique. Celle-ci devrait permettre à la France d'aller vers un nouveau modèle de développement prenant notamment en compte les défis du changement climatique et de la raréfaction des ressources naturelles.

Depuis plus de 20 ans, l'ADEME met au service des pouvoirs publics, des collectivités, des professionnels et du grand public son expertise sur toutes les problématiques environnementales et énergétiques, ainsi que sa capacité d'intervention sur l'ensemble du territoire national.

« Chacun peut agir, individuellement, comme à l'échelle de l'entreprise ou de la collectivité. Les solutions concrètes existent déjà. Les démarches exemplaires se diffusent sur notre territoire. Il faut à présent les démultiplier. Il faut éclairer par l'exemple, montrer que des changements s'opèrent, rassembler toutes les énergies et apprendre ensemble, ce sont les « indispensables » pour appréhender les vingt prochaines années avec des perspectives durables. » affirme François Loos, président de l'ADEME.

Alors que débute le Débat national sur la transition énergétique, l'ADEME revient sur les faits qui ont marqué l'année 2012 et partage ses perspectives pour 2013.

Porter les scénarios dans le Débat national sur la transition énergétique

En 2012, l'ADEME a élaboré une vision énergétique, cohérente et transversale, de ce que pourrait être une société durable.

Ainsi, l'ensemble des services de l'Agence s'est mobilisé dans le cadre d'un exercice inédit de prospective énergétique à échéances 2030 et 2050 dans différents secteurs d'activités : bâtiments et organisation urbaine, transport et mobilité, alimentation, agriculture, sols et forêt, procédés industriels et énergies renouvelables. L'originalité de cet exercice tient notamment à l'attention portée à la question de la demande d'énergie et aux possibilités de réduire cette demande.

Ce travail pose les bases des actions à poursuivre et à mettre en œuvre par l'Agence dans les prochaines années afin notamment de parvenir à une réduction par quatre des émissions de gaz à effet de serre du pays.

En 2013, ce travail sera enrichi d'un volet macroéconomique afin de mettre en lumière les investissements nécessaires et les impacts sur l'économie. L'ADEME contribuera de manière active au débat sur la transition énergétique à la fois au niveau national et local en apportant son expertise, notamment l'analyse formalisée dans le cadre de ses scénarios. Elle soutiendra les actions d'information et de mobilisation de tous les acteurs sur le débat.

Deux leviers essentiels : l'innovation et l'action territoriale

Dans la continuité du travail engagé depuis 2010, l'année 2012 a été marquée par le lancement de nombreux projets d'innovation, illustrations du rôle concret joué par l'ADEME auprès des entreprises en matière de recherche et d'innovation dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA). En effet, de l'expérimentation à la mise sur le marché, l'Agence a accompagné à ce jour près de 80 projets dans les domaines stratégiques où la France a l'opportunité de développer des filières industrielles solides et compétitives : transport / mobilité, énergie, bâtiment, réseaux électriques et économie circulaire / procédés industriels.

Les solutions innovantes proposées par les premiers projets lauréats et celles qui seront retenues en 2013 dans le cadre des 10 Appels à Manifestations d'Intérêt lancés en 2012, sont autant de jalons posés pour transformer à court, moyen et long termes notre modèle économique.

Au-delà des innovations, la transition écologique ne saurait s'opérer sans une mobilisation constante et renforcée de l'ensemble des acteurs de la société – collectivités, entreprises, particuliers.

L'ADEME a ainsi intensifié son action dans les territoires, en accompagnant la mise en place des Plans Climat-Energie-Territoriaux (PCET). Ces projets territoriaux ont deux finalités : la réduction des émissions de gaz à effet de serre (ou atténuation) et l'adaptation aux évolutions du climat (modification de la politique territoriale sur le long terme).

458 PCET sont en cours de réalisation. On en comptait 210 en 2010. 61 de ces collectivités – soit près de 7 millions d'habitants – sont aujourd'hui engagées dans une démarche Cit'ergie® pour structurer leur PCET

et elles devraient être 100 à fin 2013 (20 en 2010). 15 de ces 61 collectivités ont d'ailleurs d'ores et déjà obtenu le Label Cit'ergie®.

Pour les petites collectivités, la mise en place de 183 Conseillers en Énergie Partagés (CEP) (90 en 2009) permet de les accompagner dans la réalisation de travaux d'économie d'énergie sur leur patrimoine et l'éclairage public.

En matière de gestion des déchets, l'ADEME accompagne également les territoires dans la mise en œuvre de Programme Locaux de Prévention afin de réduire de 7% en 5 ans la production d'ordures ménagères. Ainsi, 65% de la population française - 41,8 millions d'habitants - est aujourd'hui concernée par un Programme Local de Prévention (PLP), avec les 379 PLP engagés par les collectivités de 2009 à 2012. De plus, 44 plans départementaux de prévention et le plan régional Ile de France (8 départements) ont été engagés de 2009 à 2011.

Enfin, l'ADEME a mené de nombreuses actions de sensibilisation à l'attention du grand public. Ainsi, tout au long de l'année, les 259 Espaces INFO → ENERGIE (EIE) informent et conseillent gratuitement les particuliers sur toutes les questions liées aux économies d'énergie, notamment dans le bâtiment, partout en France. Les EIE ont conseillé plus 8 millions de personnes depuis 2003. D'autres initiatives, ponctuelles mais récurrentes, ont permis de mobiliser l'ensemble des acteurs de la société autour de la sensibilisation aux enjeux environnementaux, telles que la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD).

En 2013, l'ADEME s'emploiera à poursuivre cette mobilisation, à la fois en structurant et en formant les réseaux d'expertises de proximité et les centres de ressources associés (Prévention, PCET, EIE, CEP, chargés de mission consulaires...), mais aussi en déployant les méthodologies qui favorisent la conduite de projets territoriaux intégrés.

Elle intensifiera également son effort de pédagogie à l'égard de tous ses publics, en lançant deux nouvelles campagnes de communication sur la réduction des déchets et les économies d'énergie, en lien avec le ministère du développement durable.

Un secteur stratégique : le bâtiment

La Conférence environnementale a fixé la priorité des mois à venir : le secteur du bâtiment ; il est à lui seul responsable de la consommation de 43% de l'énergie finale et de 25% des émissions de CO₂. La France a fait des progrès significatifs en matière de performance énergétique dans le domaine de la construction. Mais les efforts doivent maintenant se concentrer sur le parc existant avec un plan ambitieux en faveur de la rénovation thermique. La stratégie gouvernementale devrait renforcer le niveau des objectifs et les moyens à mettre à œuvre pour améliorer les performances du parc immobilier et réduire la vulnérabilité des Français face à la volatilité des prix de l'énergie.

En 2013, dans le cadre des orientations gouvernementales, l'ADEME continuera à favoriser la mise en place de nouveaux dispositifs d'aide aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités pour améliorer la performance environnementale des bâtiments. L'un des axes prioritaires de son intervention portera sur l'accompagnement des particuliers dans leurs démarches de rénovation par le biais de « plateformes locales de rénovation thermique » regroupant l'ensemble des parties prenantes de la rénovation thermique : les collectivités, les professionnels du bâtiment, le grand public et le milieu bancaire. Elle poursuivra par ailleurs son action en faveur de la mobilisation et de la formation des professionnels avec en particulier la mention « Reconnu Grenelle Environnement » (RGE) et le travail de pilotage du projet européen *Build Up Skills* initié en 2012 pour dessiner les priorités de la formation des professionnels du bâtiment à horizon 2020.

L'année 2012 : scénarios énergétiques et actions concrètes

En 2012, l'ADEME a mobilisé l'ensemble de ses services pour un exercice de prospective énergie / climat à échéances 2030 et 2050. Ce travail inédit propose une vision énergétique volontariste, axée sur la maîtrise de la consommation énergétique et le développement de l'offre d'énergies renouvelables.

Cet exercice identifie une voie possible pour la transition énergétique en France, répondant aux enjeux environnementaux et identifiant les adaptations nécessaires de l'outil de production d'énergie français et les filières de croissance verte. Il démontre qu'une dynamique forte et globale en faveur de modes de production et de consommation plus durables est concrètement possible à mettre en œuvre et que ses impacts positifs s'étendent au-delà du domaine de l'environnement : déficit commercial, indépendance énergétique, précarité énergétique, qualité de l'air, etc.

Ce travail montre enfin un chemin qu'il est possible de suivre pour atteindre l'objectif d'une division par quatre de nos émissions de CO₂ en 2050.

L'ADEME a réalisé cet exercice prospectif à deux horizons temporels différents – 2030 et 2050 - sur l'ensemble des secteurs : « Bâtiments et organisation urbaine », « Transport et mobilité », « Alimentation, agriculture, sols et forêt », « Procédés industriels » et « Energies renouvelables ».

1. Le scénario à l'horizon 2030

L'ADEME a établi un scénario à la fois ambitieux et réaliste d'évolution de la demande énergétique et de la production d'énergie renouvelable. Elle a pour cela identifié l'ensemble des postes de dépenses énergétiques et des gains possibles à un niveau de détail très fin afin de construire une évolution souhaitable des usages et des consommations d'ici 2030. Elle a ainsi déterminé :

- les potentiels atteignables en termes d'efficacité énergétique, de sobriété et de substitutions,
- leur faisabilité économique,
- les mesures souhaitables pour mettre en œuvre la transition énergétique dans toutes les branches d'activités (filières industrielles, types de véhicules)

→ Ainsi au cours des deux prochaines décennies, le scénario montre qu'il est possible :

- de réduire de 20% notre consommation énergétique finale d'ici 2030 par rapport à 2010 ;
- de monter à près de 35% la part des ENR dans notre consommation d'énergie finale ;
- de baisser nos émissions de CO₂ de 33%.

Le secteur du bâtiment est déterminant pour la réalisation de ces objectifs à l'horizon 2030 avec la nécessité de rénover 500 000 logements par an et d'en construire 350 000 sobres en énergie.

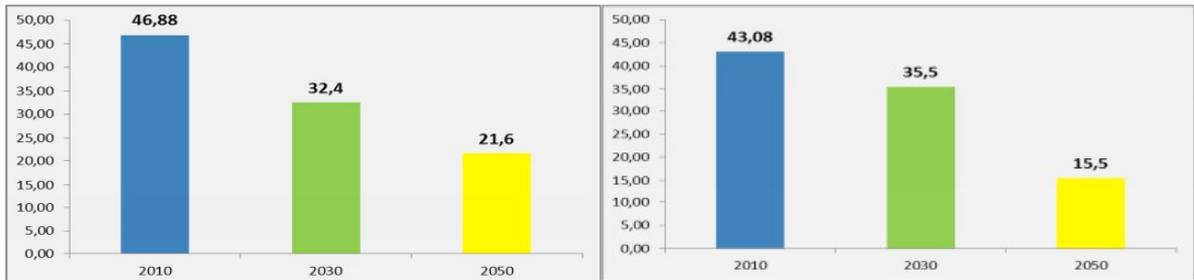
2. Le scénario à l'horizon 2050

Le deuxième scénario réalisé est normatif, c'est-à-dire que l'ADEME s'est fixée comme exigence le facteur 4, soit la division par 4 de nos émissions de CO₂ en 2050. Dès lors, l'ADEME a identifié ce que pourrait être la France à cette échéance en imaginant des changements plus structurants dans les modes de vie, tels que l'intégration de l'économie du partage ou la réorganisation des territoires urbains. Le point de passage 2030 de ce scénario a ensuite été comparé au point 2030 de l'exercice précédent.

→ Le scénario 2050 montre que le Facteur 4 est atteignable sous condition d'une politique volontariste visant :

- à réduire notre consommation d'énergie finale de près de 45% par rapport à 2010 ;
- à porter la part des ENR dans notre consommation d'énergie finale à 70% .

La transformation du secteur des transports entre 2030 et 2050 est particulièrement déterminante pour la réalisation de ces objectifs à l'horizon 2050 avec en particulier le développement des services de mobilité, des technologies propres (véhicules électriques et hybrides), des transports en communs et des modes alternatifs.



La synthèse est disponible [ici](#)

Pour aller vers cette vision d'une nouvelle société, l'ADEME accompagne le développement d'innovations technologiques et organisationnelles.

La rénovation du bâtiment pour priorité

43% de l'énergie finale consommée en France et **25%** des émissions nationales de CO₂ émanent du secteur du bâtiment. On estime d'autre part à **3,4 millions** le nombre de ménages en situation de précarité énergétique, c'est-à-dire consacrant plus de 10% de leurs ressources au paiement de leurs factures d'énergie. Dans les scénarios ADEME, le bâtiment représente 60% des économies d'énergie à réaliser d'ici 2030. **L'amélioration de la performance du logement est donc une priorité** mais demande un investissement en temps et en argent aux particuliers, collectivités, entreprises et bailleurs sociaux, comme le soulignait François Hollande le 14 septembre 2012 lors de son discours d'ouverture de la Conférence environnementale.

Avec la Réglementation Thermique 2012, tous les bâtiments nouvellement construits doivent être à basse consommation d'énergie (BBC). Tous ceux construits à partir de 2020 devront être à « énergie positive » (BEPOS), c'est-à-dire qu'ils produiront plus d'énergie qu'ils n'en consomment. En cohérence avec la feuille de route fixée lors de la Conférence environnementale, l'ADEME travaille sur les innovations techniques et les moyens humains à mettre en œuvre pour construire le secteur du bâtiment de demain.

En 2012, les principales actions de l'ADEME ont été réalisées selon 3 axes.

Conseiller et accompagner les particuliers

Les Espaces INFO->ENERGIE (EIE)

Comme l'a indiqué le Président de la République, l'amélioration de la performance énergétique des logements des ménages français est une priorité. L'une des portes d'entrée pour ces particuliers qui souhaitent par exemple réduire leurs factures d'électricité, isoler leurs maisons ou installer des panneaux solaires, est le **réseau des Espaces INFO->ENERGIE (EIE)** piloté par l'ADEME, en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Ce réseau compte 259 implantations animées par près de 500 conseillers répartis dans toute la France. Neutres et indépendants, les EIE ont conseillé plus de 8 millions de personnes depuis 2003. En 2012, ils ont contribué à la réalisation de travaux à hauteur de plus de 327 millions d'euros. L'impact environnemental direct cette même année correspond à une réduction des émissions de GES de 134 ktep CO₂, ce qui équivaut aux émissions d'un parc de 53 600 véhicules pendant un an. Les conseillers INFO->ENERGIE délivrent des conseils gratuits, informent et sensibilisent le grand public sur toutes les questions concrètes relatives aux économies d'énergie dans l'habitat (chauffage, isolation, éclairage, équipements et appareils électriques, climatisation, etc.) et la promotion des énergies renouvelables (solaire, géothermie, biomasse, etc.).

Pour cela, ils apportent des informations d'ordre technique, financier, fiscal et réglementaire. Ils présentent les matériels accessibles sur le marché en mentionnant ceux qui bénéficient des aides publiques. En réalisant notamment des évaluations simplifiées de la consommation énergétique dans l'habitat, en fonction de différents critères (bâti, équipements électriques et thermiques), ils **facilitent la prise de décision et donc le passage à l'acte**.

Les « Plateformes Locales pour la Rénovation » (PLR)

Les particuliers propriétaires occupants de maisons individuelles constituent la cible principale de la rénovation énergétique. C'est donc à eux que les « Plateformes Locales pour la Rénovation » énergétique des bâtiments s'adressent.

L'objectif est de créer des **plateformes territoriales du bâtiment** qui associent les différents acteurs de la rénovation – professionnels du conseil et de l'information en matière de performance énergétique, professionnels du bâtiment et milieu bancaire – en travaillant sur leur coordination et en les aidant à s'organiser et à se structurer. Ces plateformes doivent pouvoir proposer aux ménages propriétaires et aux bailleurs un service complet du stade de projet à la réalisation des travaux et donc faciliter leur prise de décision et les inciter à passer à l'acte.

6 exemples de PLR :

- TINERGIE : Communauté Urbaine de Brest,
- VIR'VOLT MA MAISON : Pays de Saint-Brieuc
- REFLEXENERGIE : Communauté Urbaine de Dunkerque
- MURMUR : Communauté d'Agglomération Grenoble Alpes Métropole
- ISOLARIS/ENERGETIS : Conseil régional du Centre
- SPEE : Conseil régional de Picardie

Ces exemples constituent des opérations tests et préfigurent des schémas de travail territoriaux qui pourront être généralisés en vue de d'atteindre les ambitions annuelles du plan de rénovation énergétique du bâtiment.

*Focus sur les axes d'intervention de la PLR « TINERGIE »,
déployée par la Communauté Urbaine de Brest*

Informier et proposer un accompagnement personnalisé aux particuliers sur chaque étape de leur projet, via un interlocuteur unique et un portail internet public permettant la création d'un espace personnel ;

Garantir la qualité de la performance du projet (ingénierie et travaux) :

- En s'appuyant sur le réseau des diagnostiqueurs qui applique une grille tarifaire unique,
- En proposant 3 niveaux de performance énergétique,
- En accréditant les artisans et entreprises locales qui ont une approche globale de la réhabilitation thermique (cycle minimum de 4 jours de formation FEEBAT ou équivalent) ;

Asseoir la subvention (jusqu'à 15 % des travaux) sur la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) et le niveau de performance énergétique des travaux de rénovation.

Mobiliser et former les professionnels

La mention « Reconnu Grenelle Environnement » (RGE)

Dans l'habitat, la qualité des travaux de performance énergétique est un enjeu essentiel et le choix des professionnels est parfois complexe. C'est pourquoi l'ADEME et le Ministère du Développement Durable ont créé la mention « Reconnu Grenelle Environnement » et initié une démarche dont les objectifs premiers sont d'aider le particulier à choisir un professionnel pour ses travaux d'économies d'énergie, en renforçant les exigences des signes de qualité existants et en favorisant leur notoriété auprès des particuliers.

Dans ce cadre, la CAPEB (marque « ECO Artisan »), la FFB (marque « Les Pros de la performance énergétique »), Qualibat, Qualit'EnR (appellations Qualisol, QualiPV, Qualibois, Qualipac) et QUALIFELEC ont obtenu la mention « Reconnu Grenelle Environnement » en novembre 2011.

Le projet *Build Up Skills* (BUS)

Les techniques pour construire et rénover des bâtiments performants existent et se développent en nombre. Pour les mettre en œuvre, **les professionnels du bâtiment doivent acquérir de nouvelles compétences et entretenir leurs connaissances sur les innovations techniques et technologiques.** Cette démarche leur permet dès aujourd'hui de conquérir de **nouveaux marchés et fidéliser leurs clients** et de répondre aux obligations réglementaires dans le domaine du bâtiment.

Pour aider les professionnels à relever ce double défi, économique et écologique, l'ADEME s'est investie en 2012 dans le projet *Build Up Skills* (BUS). Promu par l'Union européenne dans le cadre du programme *Intelligent Energy Europe*, **BUS devrait permettre de dessiner une feuille de route de la formation des professionnels des bâtiments à horizon 2020.**

Quelles actions prioritaires mener ? Quels financements apporter pour faire monter les professionnels en compétences ? Telles sont les questions auxquelles l'ADEME, l'Alliance Ville Emploi, l'AFPA et le CSTB devront apporter des réponses d'ici fin 2013.

Favoriser l'innovation

Les Appels à Manifestation d'intérêt (AMI)

Afin d'atteindre cet objectif, l'Etat soutient la rénovation et la réalisation de bâtiments exemplaires et reproductibles. Dans cette optique, a été lancé en novembre 2010 un premier Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) portant sur le domaine des « bâtiments et îlots¹ à énergie positive et à bilan carbone minimum ».

Pour renforcer cette action, un deuxième AMI a été lancé en 2012. Au vu des enjeux de renouvellement du parc existant, cet AMI accorde, de nouveau, une forte priorité à la rénovation. Il s'articule autour de 3 volets fondamentaux :

¹ Groupements de bâtiments contigus ou non, d'usages diversifiés ou non constituant une unité de fonction ou d'identité d'un quartier sur le plan énergétique, tant pour la mutualisation des besoins énergétiques que pour celle des productions énergétiques.

1. La mise au point de démonstrateurs² technologiques permettant d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments :
 - amélioration des performances des systèmes de production de chauffage, d'eau chaude sanitaire, de climatisation, de rafraîchissement, et de ventilation des bâtiments tertiaires et habitats collectifs et individuels ;
 - composants d'enveloppe contribuant à l'efficacité énergétique des bâtiments ;
 - systèmes d'éclairage performants ;
 - gestion intelligente de l'énergie dans le bâtiment.
2. Le développement d'une offre globale de réhabilitation énergétique s'appuyant sur une **Garantie de Performance Energétique** (GPE) sur 5 ans au minimum ; c'est-à-dire, un contrat garantissant un niveau donné de réduction de la consommation énergétique sur cette période.
3. La mise en œuvre de projets exemplaires, facilement reproductibles, de bâtiments et îlots réhabilités ou neufs à consommation énergétique et bilan carbone minimums³.

Démontrer la faisabilité du « bâtiment de demain »

Depuis 8 ans, l'ADEME a accompagné 2 600 rénovations et constructions de bâtiments avec un niveau de performance « Basse consommation », c'est-à-dire une consommation ne dépassant pas 50kWh/m²/an.

Ces opérations, réalisées dans le cadre de [PREBAT](#), la Plateforme de Recherche et d'Expérimentations sur l'Energie dans le Bâtiment, à laquelle participe l'ADEME, ont deux objectifs :

- créer des bâtiments exemplaires dont collectivités, entreprises, particuliers, bailleurs sociaux peuvent s'inspirer pour **généraliser les bâtiments basse consommation** ;
- démontrer que les moyens techniques et humains actuels permettent de **construire et de rénover des bâtiments en basse consommation sans surcoût**.

Quelques chiffres clés sur les opérations soutenues :

- 65 % des opérations dans le neuf
- 55% des opérations dans le secteur résidentiel
- 2,4 millions de m² shon* (57% pour le résidentiel et 43% pour le tertiaire)
- 850 opérations représentant 1 000 bâtiments livrés à juillet 2012
- 49 opérations à énergie positive (ces réalisations produisent plus d'énergie qu'elles n'en consomment grâce à la production photovoltaïque)

**La "shon" (surface hors oeuvre nette) est une mesure de superficie des planchers pour les projets de construction immobilière.*

Fortes de ces expérimentations réussies, la France sait aujourd'hui construire et rénover des bâtiments pour qu'ils dépensent le moins possible d'énergie.

On peut aussi aller plus loin **en concevant des bâtiments qui en plus de consommer très peu, autoproduisent l'énergie nécessaire à leur fonctionnement voire plus, des bâtiments à énergie positive, les BEPOS (voir carte page suivante).**

² Un « démonstrateur » permet l'application, l'intégration et la validation de technologies déjà existantes ou restant à développer.

³ Pour les bâtiments rénovés, le niveau de performance énergétique visé est de 25 kWh EP/m².an pour les 5 usages réglementés (chauffage, refroidissement, eau chaude sanitaire, éclairage, auxiliaires), que ce soit pour le résidentiel ou le tertiaire. Dans le cas de bâtiments et îlots neufs, le niveau de performance visé sera celui du bâtiment à énergie positive pour tous les usages.



*L'état des lieux réalisé de juin à décembre 2012 est disponible [ici](#)
 Les premières fiches sur les bonnes pratiques sont disponibles [ici](#)*

Une autre mobilité pour un territoire durable

L'innovation à travers l'action « Véhicule du futur » du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA)

L'action de l'Etat pilotée par l'ADEME en faveur de la mobilité durable porte non seulement sur les technologies, mais également sur l'offre de service et les volets organisationnels tels que l'aménagement de l'espace, la diminution des trafics, l'information des usagers, le report modal, etc. Conformément aux visions développées dans les scénarios 2030 et 2050, l'action de l'ADEME porte sur deux axes :

- poursuivre les progrès technologiques (véhicules et infrastructures),
- passer d'une mobilité en propriété vers une mobilité partagée en travaillant sur le développement des services de mobilité et l'interopérabilité des différents modes de transport et donc notamment sur les nouvelles technologies de l'information (assistants personnels de mobilité sur smartphones, géolocalisation en temps réel, e-commerce, télétravail, etc.).

Pour accélérer cette transition, l'Etat a confié à l'ADEME le pilotage de l'action « Véhicule du Futur », qui est structurée autour de 12 Appels à Manifestations d'Intérêt (AMI) du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA). En 2012, l'ADEME a dévoilé les lauréats de 3 de ces AMI :

Faciliter l'essor de véhicules décarbonés urbains, économes et performants

L'une des solutions évoquées dans le domaine des transports pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, la dépendance au pétrole (qui concerne 98% du transport routier en France) et améliorer la qualité de l'air, consiste à faciliter l'essor des véhicules électriques et hybrides.

En 2012, l'ADEME a présenté plusieurs modèles de véhicules décarbonés particulièrement innovants. Ceux-ci, aujourd'hui prêts à être industrialisés, ont bénéficié du soutien de l'Etat dans le cadre du Fonds Démonstrateur de Recherche puis du Programmes d'Investissements d'Avenir (PIA).

Les projets Forewheel (Michelin, CEA, MIA Electric, Orange), VELROUE (Renault, IFP, Michelin), LIM (Boxer Design, Peugeot Scooters, SAFT Batteries), VélV (PSA Peugeot Citroën, Valéo, Leoni, Johnson Control-SAFT, Michelin, Leroy Somer, GKN, IMS-Bordeaux), Quat'ode (Véléance, bureau d'études Car&D), S'PLR (XOR Motors, NAOS M2M, DRIVEMOTION), présentés en 2012 en sont des illustrations.

Le projet Forewheel est simple : un véhicule électrique sans moteur sous le capot. Cette innovation de rupture architecturale et technologique propose une voiture électrique dotée de « moteurs-roues » en s'appuyant sur une technologie unique, l'ActiveWheel. Tout est intégré dans la roue. Cette technologie comprend donc la motorisation électrique (dans deux ou quatre-roues), la suspension électrique active et le freinage directement intégrés dans les roues du véhicule. Une telle architecture libère l'espace occupé habituellement par le groupe motopropulseur des véhicules thermiques et permet la conception d'une plateforme novatrice (habitacle, allègement du véhicule).



Plus de précisions sur les innovations en matière de véhicules décarbonés [ici](#)

Pour en savoir plus sur le PIA, rendez-vous [ici](#)



Développer un réseau d'infrastructures de recharge pratiques et fiables à l'échelle de la France

L'essor des véhicules électriques et hybrides rechargeables dépend de la confiance des utilisateurs dans l'autonomie de ces véhicules, et donc de la garantie de pouvoir s'appuyer sur un réseau d'infrastructures de recharge pratiques et fiables à l'échelle du territoire.



Par ailleurs, la consommation énergétique due à la recharge des véhicules électriques pourrait sur-solliciter les réseaux de transport et de distribution d'électricité et le parc de production ; elle pourrait alors générer le recours à une production d'électricité dépendante des énergies fossiles et fortement émettrice de CO₂. Il s'agit donc notamment de développer des solutions qui permettront de maîtriser ces impacts.

La mise en place d'une stratégie nationale d'installation d'infrastructures de recharge n'est donc possible qu'à travers un fort engagement de l'Etat. C'est dans ce contexte que l'ADEME a dévoilé en 2012 les 7

lauréats de l'AMI « **Expérimentations liées aux infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables** », qui bénéficient d'un soutien dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA), avec pour objectifs d'identifier les innovations les plus porteuses et de favoriser leur développement commercial.



Plus de précisions sur les infrastructures de recharge [ici](#)
Pour en savoir plus sur le PIA, rendez-vous [ici](#)

Développer des systèmes de mobilité complets et durables

Le champ d'innovation en matière de mobilité est large et porte à la fois sur les **véhicules** (catégorie, carburants), les **infrastructures** (partage et aménagement de la voirie), le **système d'information** (géo localisation, information en temps réel et bases de données d'informations sur les différents modes de transport) et la **tarification** (billettique adaptée à l'ensemble des modes de transport).

Les briques unitaires d'amélioration technique existent souvent (covoiturage, autopartage, vélo en libre service, Bus à Haut Niveau de Service⁴, hôtels logistiques, etc.) mais doivent être décloisonnées, proposées et gérées sous la forme de services complets de mobilité, de porte à porte pour les voyageurs, fluides et « multimodaux ».

Les cinq projets retenus dans le cadre de l'AMI « **Mobilité quotidienne et acheminement final des marchandises** », qui vont bénéficier d'un financement de l'Etat, sont tous construits dans cette logique multicritères. Tous intègrent plusieurs briques complémentaires d'amélioration technique et organisationnelle et proposent des actions globales sur un territoire donné. De plus, cette complémentarité existe également entre les projets eux-mêmes, dans le but d'expérimenter plusieurs montages de systèmes de mobilité.

Concrètement, ces cinq projets développeront, dans plusieurs territoires d'expérimentation, des démonstrateurs⁵ destinés à :

- faciliter, pour un trajet, le passage d'un mode de transport à l'autre,
- développer la mobilité dite « en partage »⁶ pour réaliser des trajets ponctuels ou quotidiens sans être propriétaire ou dépendant d'un véhicule particulier.



Plus de précisions sur les expérimentations territoriales [ici](#)
Pour en savoir plus sur le PIA, rendez-vous [ici](#)

Un classement des véhicules les moins émetteurs de CO₂ afin d'aider les utilisateurs dans leur prise de décision au moment de l'achat

Si la voiture particulière n'est plus le seul paramètre à prendre en compte en matière de mobilité durable⁷, sensibiliser aujourd'hui les particuliers comme les professionnels quant aux spécificités de l'offre de véhicules qui leur est proposée reste essentiel. C'est la mission que l'ADEME s'attache à remplir chaque année en mettant à leur disposition le classement et son palmarès des véhicules les moins émetteurs de dioxyde de carbone (CO₂), le « Car Labelling ».

A noter que l'ADEME a développé puis mis en ligne pour la première fois en 2012 un nouvel outil permettant de comparer les différents véhicules non plus seulement selon leur émissions de CO₂ (g/km, classe CO₂, Bonus/Malus) et leurs consommations de carburants (urbaines, extra-urbaines, mixtes), mais également selon leurs autres émissions de polluants : particules, oxydes d'azote (NO_x) et hydrocarbures.

⁴ Un système BHNS doit approcher les services garantis par un système de transport de type tramway français ou métro.

⁵ Les démonstrateurs constituent une étape du processus de recherche – développement – industrialisation d'innovations et de technologies qui se situe juste avant la phase de déploiement à grande échelle.

⁶ Transports en commun, modes actifs (marche à pied, vélo...), covoiturage, autopartage, transport à la demande...

⁷ cf. ci-dessus AMI « Mobilité quotidienne et acheminement final des marchandises ».

Palmarès essence :

Carrosserie	Marque	Modèle	Carbu.	Consommations Urb./Ex-Urb./Mixte			Emissions de CO ₂ g/km	Classe de CO ₂	Bonus (-) Malus (+)	Coût carbu. 15 000 km
	TOYOTA	NOUVELLE YARIS HYBRIDE (100ch) 5P 100h (Dynamic)	ES ³	3,1	3,5	3,5	79		-4 000 €	882 €
	TOYOTA	NOUVELLE YARIS HYBRIDE (100ch) 5P 100h (Style)	ES ³	3,4	3,7	3,7	85		-4 000 €	932 €
	LEXUS	CT 200h	ES ³	3,7	3,7	3,8	87		-4 000 €	958 €

Palmarès Diesel :

Carrosserie	Marque	Modèle	Carbu.	Consommations Urb./Ex-Urb./Mixte			Emissions de CO ₂ g/km	Classe de CO ₂	Bonus (-) Malus (+)	Coût carbu. 15 000 km
	HYUNDAI	Nouvelle i20 1.1 CRDi 75 PACK Evidence Blue Drive	GO	3,6	3,0	3,2	84		-550 €	696 €
	KIA	RIO 1.1 Diesel CRDi (75ch) ISG BVM 6 3P	GO	3,5	3,0	3,2	85		-550 €	696 €
	KIA	RIO 1.1 Diesel CRDi (75ch) ISG BVM 6 5P	GO	3,5	3,0	3,2	85		-550 €	696 €



Plus de précisions sur les résultats de ce palmarès [ici](#) et sur www.carlabelling.ademe.fr

La mobilisation des transporteurs de marchandises et voyageurs dans le cadre de la charte « Objectif CO₂ : les transporteurs s'engagent »

Baptisé « **Objectif CO₂ : les transporteurs s'engagent** », le dispositif d'engagements **volontaires** des entreprises de transport routier est une démarche concrète qui vise à **réduire les émissions de dioxyde de carbone**, principal gaz à effet de serre (GES) responsable du changement climatique. Mise en place dès 2008 pour les entreprises du transport routier de **marchandises**, la démarche a été étendue en septembre 2011 aux entreprises du transport routier de **voyageurs**. Elle s'inscrit dans une stratégie globale de lutte contre le changement climatique et participe à l'un des objectifs du Grenelle Environnement : **diminuer de 20 % les émissions de CO₂ d'ici à 2020**.

Concrètement, la démarche permet à l'entreprise de **diagnostiquer ses émissions, puis de s'engager dans un plan d'actions sur trois ans** en signant une charte d'engagements volontaires. Cette signature lui offre un cadre méthodologique cohérent, fiable et reconnu au niveau national, avec des indicateurs de suivi de la réalisation de ses engagements et de ses progrès en matière de réduction des émissions de CO₂ et de consommations de carburant (*voir encadré page suivante*).

Depuis sa création en 2008, la charte a permis l'**engagement volontaire de 720 entreprises**¹ dont :

672 transporteurs routiers de marchandises (soit 15 % de la flotte totale du secteur et 25 % des émissions de CO₂ générées par les poids lourds) :

583 entreprises sont actuellement en phase de déploiement de leurs plans d'actions,

89 entreprises ont déjà achevé une 1^{ère} phase d'engagement de 3 ans (une dizaine d'entre elles a déjà signé pour une nouvelle période de 3 ans).

48 entreprises de transport routier de voyageurs se sont déjà engagées à réduire leurs émissions de CO₂.

A noter que depuis le début de l'année 2013, la démarche a été étendue aux véhicules utilitaires légers (PTAC¹ inférieur à 3,5 tonnes) et concerne ainsi tous les types de transporteurs.

Depuis le 5 décembre 2012, les signataires potentiels (entreprises, Autorités Organisatrices de Transports (AOT), Régies) peuvent se connecter sur www.objectifco2.fr afin de s'engager ou comprendre cette démarche grâce aux différents outils disponibles.

Le chiffre-clé :

550 381

Tous secteurs confondus, les plans d'actions des 720 entreprises signataires de la démarche génèrent un potentiel d'économie de 550 381 tonnes de CO₂, ce qui représente une diminution de 9,3 % de leurs émissions de CO₂ !

Le déploiement des énergies renouvelables

Réduire la dépendance énergétique de la France et ses émissions de gaz à effet de serre - Focus sur l'innovation dans le solaire

Les technologies solaires sont porteuses d'importants enjeux économiques et énergétiques. Elles participent parallèlement au développement de marchés stratégiques comme le stockage de l'énergie, les « réseaux électriques intelligents » (Smart Grids) et les bâtiments à énergie positive (BEPOS).

C'est pour ces raisons que l'Etat a lancé en 2011 les AMI « Solaire » et « Photovoltaïque », pilotés par l'ADEME, qui ont suscité les candidatures de 64 projets portés par 227 entreprises et laboratoires de recherche. L'Agence a dévoilé en 2012 les 16 lauréats qui vont bénéficier d'un financement.

Ces projets ont en commun de réduire les coûts de systèmes énergétiques basés sur la ressource solaire, d'en améliorer la performance globale et d'en diminuer l'impact environnemental.

Dans le cadre de l'AMI « solaire », le projet STARS par exemple, coordonné par AREVA Renouvelables, développe et expérimente une solution de stockage pour la technologie Fresnel adaptée à la génération directe de vapeur. L'intégration d'un stockage thermique à ce type de centrale permettra de produire de l'électricité, même en l'absence de soleil. Ce projet met en action la filière solaire thermodynamique reposant sur la production de chaleur et d'électricité, l'électricité étant générée par une machine thermodynamique alimentée par un fluide chauffé par l'énergie solaire.



La majorité de ces projets lauréats sont portés par des PME et des entreprises de taille intermédiaire. En finançant ces démonstrateurs préindustriels⁸, l'ADEME aide les entreprises françaises à renforcer leur compétitivité sur le marché national, comme international, et à développer des filières technologiques innovantes et compétitives.

L'intégration de ces nouvelles technologies renouvelables et la nécessaire réduction des consommations d'énergie complexifient la gestion de l'équilibre entre production et consommation dans les réseaux : leurs gestionnaires doivent mieux connaître en permanence les besoins en consommation, les niveaux de production et l'état des réseaux. Il est donc important d'adapter le système électrique actuel en déployant notamment capteurs, réseaux de communication, automatismes et pilotage pour permettre aux gestionnaires d'optimiser les flux électriques et limiter les risques de coupure.

Le déploiement de « réseaux électriques intelligents » est donc l'une des priorités d'actions pour maintenir en toutes circonstances l'équilibre entre production et consommation d'électricité, favoriser l'intégration des énergies renouvelables et permettre au consommateur final de mieux maîtriser sa demande en électricité au quotidien.

Pour les particuliers et les entreprises, c'est l'opportunité de connaître en temps réel leur consommation et leur production d'énergie pour mieux les gérer et ainsi réduire leur facture électrique.

Pour les industriels, les réseaux intelligents constituent un potentiel d'activité important, notamment en matière d'excellence électrotechnique, et donc un levier de croissance et d'innovation.

Pour ces différentes raisons, l'Etat a déjà lancé quatre Appels à Manifestations d'Intérêt (AMI) « Réseaux électriques intelligents ». Si les candidatures reçues à l'issue du dernier ([ouvert en mars et clôturé en décembre 2012](#)) sont encore à l'étude, 10 projets ont d'ores et déjà été sélectionnés et sont actuellement en cours d'accompagnement.

La région PACA représente l'une des zones prioritaires du développement de réseaux électriques intelligents : y ont été lancés les projets NICEGRID et REFLEXE. Le premier en teste de nouveaux modes de pilotage d'une source d'énergie intermittente, l'énergie solaire, en les couplant avec du stockage électrique installé à différents niveaux du réseau électrique de distribution. Le second teste un dispositif d'agrégation avec pour objectif d'anticiper les comportements énergétiques et d'identifier les potentiels de flexibilité des installations consommatrices du secteur tertiaire.



*Plus de précisions sur l'innovation dans l'énergie solaire [ici](#)
et les réseaux intelligents [ici](#)
Pour en savoir plus sur le PIA, rendez-vous [ici](#)*

⁸ Le stade de « démonstrateur » permet d'expérimenter une option technologique dans des conditions réelles de fonctionnement.

Le développement de la chaleur renouvelable grâce au Fonds Chaleur

Géré par l'ADEME, le Fonds Chaleur soutient depuis 2008 le développement de la production de chaleur à partir des énergies renouvelables, biomasse, géothermie, solaire, etc. Il est destiné à tous les maîtres d'ouvrage (hors sphère domestique) : entreprises des secteurs agricole, industriel et tertiaire privé, collectivités et gestionnaires d'habitat collectif. Grâce à des aides financières spécifiques, le Fonds Chaleur facilite l'installation de nouveaux équipements, destinés à produire de la chaleur issue de sources renouvelables, et le développement des réseaux de chaleur.

Il doit contribuer à l'atteinte des objectifs ambitieux retenus par la France à l'horizon 2020 pour les énergies renouvelables, dans le cadre des engagements communautaires, soit une augmentation de la production de 20 Mtep (millions de tonnes équivalent pétrole). Le Fonds Chaleur doit y contribuer à hauteur de 5,47 Mtep soit un peu plus de 25 %, la biomasse devant fournir 70 % de ce chiffre.

Sur la période 2009-2011, le Fonds Chaleur a donné une véritable accélération aux projets de production de chaleur renouvelable. Il a en effet permis la création de 1 861 installations pour une production totale de 790 000 tep/an.

Ces résultats sont obtenus à un coût pour les finances publiques qui peut être considéré comme particulièrement performant. Sur la base du bilan 2009-2011 et d'une durée de vie de 20 ans des équipements financés, le montant d'aide ADEME consacré à la tonne équivalent pétrole annuelle renouvelable produite est d'environ 40 € (3,4 €/MWh).

Les installations biomasse aidées dans ce cadre (à hauteur de 600 M€ au total dont 97,7 M€ en 2012) permettront d'éviter l'émission de 2,6 millions de tonnes de CO₂ par an, et représentent 5 000 emplois pérennes pour l'exploitation et l'approvisionnement ; elles généreront, sur leur durée de vie, 240 M€ par an de chiffre d'affaire auprès de la filière forêt-bois pour cet approvisionnement, tout en évitant l'importation de produits pétroliers pour un montant largement supérieur.

En 2012⁹, 232,6 M€ ont été investis dans le cadre du Fonds Chaleur, dont 97,7 M€ dans la biomasse (140 installations aidées), 92,2 M€ dans les réseaux de chaleur (125), 14,5 M€ dans la géothermie (64), 10,1 M€ dans le solaire (224) et 8,1 M€ dans la récupération de chaleur fatale¹⁰ (3).

Lancement du 5^{ème} BCIAT : des exigences renforcées sur l'approvisionnement

En 2012, dans le cadre de la nouvelle dynamique de développement des énergies renouvelables annoncée par le Président de la République, le 14 septembre dernier, l'ADEME a confirmé son engagement dans la production de chaleur à partir de biomasse dans l'industrie, l'agriculture et le tertiaire, en lançant le 5^{ème} appel à projets Biomasse Chaleur Industrie Agriculture Tertiaire (BCIAT).

Ce 5^{ème} appel à projets a pour objectif de soutenir la réalisation d'installations assurant une production énergétique annuelle supérieure à 1000 tonnes équivalent pétrole (tep) à partir de biomasse, avec un objectif indicatif de 125 000 tep/an.

La phase d'appel à candidatures va se clôturer le 31 janvier 2013. Les candidats seront informés de la suite donnée par l'ADEME à leur projet au mois de juillet. Les installations retenues devront être mises en service au plus tard le 1er septembre 2015.

Afin d'assurer une gestion durable de la ressource forestière, l'ADEME a renforcé en 2012 ses exigences sur l'approvisionnement : la part issue de plaquettes forestières et de connexes des industries du bois devra respecter un seuil minimum de bois issus de forêts gérées durablement, seuil défini en fonction de la surface forestière certifiée dans chaque région.

Enfin, 2012 aura été l'occasion de dresser le bilan des 4 premiers appels à projets, lancés en 2008, 2009, 2010 et 2011. Ils ont permis de soutenir en tout 104 opérations biomasse énergie pour une production totale de 557 620 tep/an et une puissance totale installée de 1100 MWth, représentant une réduction de 1,6 million de tonnes de CO₂ par an.

Ces 4 appels à projets ont également impulsé la structuration de la filière d'approvisionnement, nécessaire pour que la valorisation de la biomasse soit effective. En effet, les installations aidées faisant appel à une ressource externe en biomasse utiliseront 74 % de plaquettes forestières (soit environ un 1,5 million de tonnes par an), provenant pour plus de 60 % de forêts gérées durablement (certifications PEFC/FSC).

Par ailleurs, ces 104 installations doivent être équipées des meilleures techniques disponibles pour la filtration des fumées et ainsi respecter les seuils d'émission de particules imposés par le Fonds Chaleur.



Plus de précisions sur le Fonds Chaleur et le 5^{ème} BCIAT [ici](#)

⁹ Ce bilan est encore provisoire et en cours de consolidation

¹⁰ Chaleur inéluçablement produite notamment par les Usines d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM)

Mieux produire, mieux consommer

Raréfaction des ressources naturelles, volatilité du prix des matières premières et préoccupations environnementales invitent à repenser nos modes de consommation et de production. **Enjeu : passer d'une économie linéaire à une économie circulaire plus respectueuse des milieux naturels et créatrice d'emplois.** Le passage à l'économie circulaire, mutation majeure, implique en particulier :

- l'utilisation modérée et efficace des ressources non renouvelables,
- l'exploitation des ressources renouvelables respectueuse de leurs conditions de renouvellement,
- la promotion de l'écoconception et de la production propre,
- la consommation respectueuse de l'environnement,
- la valorisation des déchets en tant que ressources,
- le traitement des déchets ultimes sans nuisance.

Cette transformation ne peut intervenir à court terme, **l'action de l'ADEME se décline donc en diverses initiatives de long terme, de l'accompagnement des comportements au travail en réseau en passant par le soutien à l'innovation qui permettra de trouver des solutions nouvelles et de développer une véritable filière industrielle de l'économie circulaire.**

L'émergence d'une filière industrielle d'économie circulaire

Parallèlement à l'action menée aujourd'hui sur le terrain pour faire changer les comportements, la mutation en profondeur de notre système de production et de consommation repose également sur notre capacité à développer des solutions innovantes dans le domaine de l'économie circulaire. C'est pourquoi, dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, l'ADEME a lancé trois appels à manifestations d'intérêt (AMI) :

- « Collecte, tri, recyclage et valorisation des déchets » permet le développement de solutions de réutilisation, de recyclage et de valorisation et de matières issues de déchets ;
- « Solutions innovantes de dépollution et de valorisation des sites et des sédiments » permet de faire émerger une offre française compétitive en la matière ;
- « Biens et services écoconçus et écologie industrielle » permet de développer une offre solide en matière d'écoconception et d'écologie industrielle.

Les lauréats seront dévoilés en 2013. De plus, dans la continuité de ce travail de fond mené en 2012, l'ADEME va lancer en 2013 un deuxième AMI « déchets » pour renforcer encore la compétitivité de l'offre industrielle française en matière de tri et de recyclage. Il couvrira l'ensemble des activités économiques du traitement des déchets – de leur pré-collecte à leur valorisation – et tous les types de matières hormis les déchets radioactifs, les sédiments, les terres excavées et les déchets biomasse destinés à la production de biocarburants.

L'exemple pour faire évoluer les comportements des particuliers comme des professionnels

797 millions de tonnes de matières ont été consommées par l'économie française en 2009 et 138 millions de tonnes de déchets ménagers et industriels ont été produits en France en 2010. Pour faire évoluer notre modèle de production et de consommation, le grand public et les entreprises ont un important rôle à jouer.

Pour les entreprises, réduire leurs déchets s'avère rentable

Chaque entreprise a une organisation et des processus qui lui sont propres. Une approche sur-mesure de la gestion des déchets est donc un préalable à la mise en œuvre d'une politique de réduction des déchets efficace.

C'est pour cette raison que l'ADEME a imaginé l'expérimentation « Entreprises témoins » - à laquelle 50 entreprises ont participé partout en France - en trois étapes :

- 1er temps : le diagnostic : diagnostic déchets sur site afin de définir un plan d'actions spécifique. Ces plans d'actions dressent la liste des actions déchets passées ou futures de l'entreprise susceptibles de permettre des économies. Chacun compte entre 1 et 16 actions, selon les entreprises.
- 2ème temps : l'accompagnement in situ : pendant un an, les entreprises ont été accompagnées par un expert de l'ADEME pour déployer les plans d'actions choisis. Des

points trimestriels avec chaque entreprise ont permis d'assurer un suivi et un accompagnement spécifiques.

- 3ème temps : le bilan des actions menées pendant 3 mois. Les actions ayant permis de faire des économies ont été consignées dans des fiches exemples destinées à être communiquées à toutes les entreprises.

Au total, 88 actions ont été menées à termes dans les « 50 Entreprises témoins » et ce, dans 3 catégories essentiellement :

- la réduction à la source des quantités de déchets produits (23%)
- l'amélioration de la séparation à la source et du tri en interne (20%)
- de nouvelles filières externes de recyclage (16%)



Consulter la cartographie et l'ensembles des fiches des « 50 Entreprises témoins » [ici](#)

L'ensemble des actions mises en place dans 40 entreprises¹¹ a permis au total de réaliser 1,5 millions d'euros d'économies pérennes au bout d'un an. D'autres actions sont actuellement en cours et généreront de nouvelles économies.

Ainsi, convaincues par l'intérêt de cette démarche, les entreprises participantes souhaitent à présent poursuivre cette dynamique : ainsi **aujourd'hui près de 90 actions sont en cours de mise en place et 30 autres sont à l'étude**. Forte du succès de l'expérimentation « 50 Entreprises témoins », l'ADEME a lancé deux appels à candidatures qui ont permis de sélectionner de nouvelles entreprises témoins :

- « Calcul du vrai coût des déchets » : appliquer une nouvelle méthode de comptabilité analytique pour mieux identifier les pertes (€ et tonnes) et les priorités de réduction.
- « Réduire et recycler ses déchets : un investissement rentable ? » : calcul de la rentabilité des investissements de réduction & recyclage à la source : il s'agit d'analyser la rentabilité prévisionnelle puis réelle des investissements dans les entreprises productrices de déchets.

→ Les premiers résultats de ces deux opérations seront disponibles en juin 2013.

Pour les sensibiliser et mieux comprendre leurs attentes et leurs freins, l'ADEME organise pour les professionnels et les collectivités de nombreux rendez-vous en France tout au long de l'année : ainsi, se sont tenus en 2012, le colloque *Prévention et Réduction des Déchets*, le colloque *Filières & Recyclage*, et le séminaire *Déchets & Société* notamment. Les grands salons environnementaux tels que Pollutec sont également des occasions régulières d'échanger avec les entreprises.



Colloque *Filières & Recyclage* [ici](#)
Pollutec [ici](#)

Sensibilisé et informé, le grand public se mobilise

La production de déchets municipaux ne cesse d'augmenter et risque d'atteindre 558 kg par citoyen européen en 2020. **Pour réduire ces chiffres de façon significative, l'ADEME met en œuvre et participe à de nombreuses opérations d'information et de sensibilisation qui ont fait la preuve de leur efficacité.**

Ainsi, l'ADEME a lancé en 2012 en France la 4^{ème} Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, inscrite dans le cadre de la campagne nationale "Réduisons nos déchets, ça déborde". Moment fort de mobilisation autour de la prévention de la production de déchets, elle a pour objectif de donner des clés à tous pour agir au quotidien. Dans toute l'Europe, cette semaine d'actions a réuni près de 11 000 initiatives, dont 3 000 ont été réalisées en France.

L'ADEME a mené une étude pour évaluer l'impact d'une telle manifestation d'information auprès du grand public : **elle a ainsi démontré que l'adoption des onze gestes présentés lors de la SERD (utilisation de sacs réutilisables, achat en vrac, réparation d'appareils...) permettent la réduction de 30 000 tonnes de**

¹¹ Les 10 autres entreprises ont réalisé des économies sur une période supérieure à un an ou sont sorties volontairement de l'expérimentation.

déchets et une baisse des émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 90 000 tonnes équivalent CO₂ par an. Une opération de sensibilisation et d'informations telle que la SERD permet ainsi de démontrer concrètement qu'il est possible d'inverser la tendance en matière de production de déchets en adoptant quelques gestes quotidiens simples.

ANNEXE

Liste des documents publiés par l'ADEME en 2012

7 Avis

- Air
 - Les émissions de particules des véhicules routiers – [ici](#)
- Bâtiment
 - Les Produits Minces Réfléchissants (PMR) - [ici](#)
- Déchets
 - Le traitement des torches à plasma - [ici](#)
 - Le traitement mécano-biologique des ordures ménagères – [ici](#)
 - L'incinération des déchets ménagers et assimilés - [ici](#)
- Economies d'énergie
 - L'effacement diffus des consommations électriques résidentielles – [ici](#)
- Energies et matières renouvelables
 - Les biocarburants de 1^{ère} génération – [ici](#)

7 fiches techniques

- Bâtiment
 - Les puits climatiques - [ici](#)
 - Les pompes à chaleur électriques pour l'habitat individuel - [ici](#)
- Déchets
 - Les plastiques biodégradables - [ici](#)
 - Les impacts environnementaux des couches pour bébés - [ici](#)
- Energies et matières renouvelables
 - Les plastiques végétaux – [ici](#)
 - L'éolien en mer - [ici](#)
- Management environnemental et éco-produits
 - Circuits courts alimentaires de proximité – [ici](#)

4 Stratégies & Etudes

- Environnement, énergie : quelles évolutions des opinions et pratiques des Français ? – [ici](#)
- Emergence de la valeur verte dans l'immobilier : anticiper les bénéfices de la performance énergétiques – [ici](#)
- Economie circulaire : bénéfices socio-économiques de l'éco conception et de l'écologie industrielle – [ici](#)
- Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables : état des lieux des marchés et emplois – [ici](#)

1 Lettre la Recherche

- Orientation et visions de déploiement du solaire thermique - [ici](#)

10 magazines ADEME & Vous

- Moins de décibels pour une vie plus belle – [ici](#)
- Un avenir sans faim – [ici](#)
- Géothermie, la réserve d'énergie – [ici](#)
- Comptabilité environnementale, de nouveaux enjeux - [ici](#)
- Les transports en bonne voie - [ici](#)
- Mettons les déchets au régime - [ici](#)
- Ecoresponsables, au travail ! – [ici](#)
- Hisser au plus haut, les Plans Climat... Action ! – [ici](#)
- Osons l'économie circulaire ! – [ici](#)
- Objectif bâtiments positifs - [ici](#)